



Handwritten signature
10:10
4/2/2020.

Cabinet

Leader parlementaire de l'opposition officielle

Québec, le 4 février 2020

Monsieur Siegfried Peters
Secrétaire général de l'Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
2e étage, Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Vous me permettez, au nom du député de Pontiac, de vous transmettre le libellé de la motion que nous souhaitons débattre ce mercredi 5 février, à la rubrique des affaires inscrites par les députés de l'opposition et ce, conformément aux dispositions de l'article 97 et suivants de notre Règlement.

Veuillez recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice de cabinet,

Anik Montminy

p.j.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

(Art. 97 et ss. RAN)

« Que l'Assemblée nationale prenne acte que les professionnels de la santé sont actuellement en nombre insuffisant dans la plupart des établissements de santé du Québec;

Qu'elle reconnaisse que le manque de professionnels de la santé a un impact sur la qualité des soins prodigués aux patients;

Qu'elle reconnaisse que les professionnels en soins vivent de l'insatisfaction, de la détresse, de l'épuisement, qu'ils sont plus absents et à risque d'accidents de travail;

Qu'elle prenne acte que plusieurs « sit-in » se sont organisés dans de nombreux établissements de santé de différentes régions du Québec pour déplorer le manque de personnel et la surcharge de travail;

Qu'elle prenne acte que les projets-pilote visant à tester la mise en œuvre de nouveaux ratios de prise en charge sont terminés et que leurs résultats sont concluants, autant pour le personnel que pour les patients;

Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de mettre en place les nouveaux ratios de prise en charge de patients sans délais et que le financement nécessaire soit inclus au budget 2020-2021. »

Présentée par le député de Pontiac

Le mercredi 5 février 2020